CSE du lundi 18 mai 2020
Déclaration SNES-FSU

Madame la présidente, monsieur le directeur, mesdames et messieurs les membres du CSE, bonjour à toutes et à tous,

Nous disions la semaine dernière qu'un CSE examinant sans amendement ni vote formel des textes « pour information » ne correspondait guère à notre conception de cette instance et de notre rôle d'organisation syndicale. Nous ne pensions pas que la situation pouvait encore empirer. Et bien c'est chose faite. Comment consulter et représenter nos collègues quand nous recevons des textes le vendredi pour un examen le lundi ? Les conditions de travail ne sont pas simples, mais comment le ministère de l'Education nationale peut-il à ce point ne pas anticiper ?
Lundi dernier, nous n'avons eu aucune réponse à nos interrogations. Pouvons-nous espérer des éclairages aujourd'hui ? En particulier : quid de l'organisation des prochains CSE ? Y aura-t-il encore des textes pris dans le cadre de l'état d'urgence ?

Réouverture des collèges, en complément de la déclaration commune et de celle de la FSU

Nous saluons les collègues qui reprennent cette semaine dans des conditions difficiles. Nous nous interrogeons sur la nature sociale de la reprise. Un bilan sincère s'impose.
Nos incertitudes sont grandes quant à la qualité et aux conditions d'entretien des masques lavables, à leur coût pour les familles. Nous demandons que soient fournis gratuitement un ou des masques dits chirurgicaux à toute personne, adulte ou élève, entrant dans un établissement scolaire.

Opérations de fin d'année scolaire

Il y a urgence à publier les textes de cadrage. Des consignes très claires doivent être données concernant les notes à prendre en compte pour les bulletins et les examens de fin d'année. La FAQ ministérielle n'a pas de caractère réglementaire. Le message électronique reçu par les enseignants vendredi dernier « Les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent. Depuis le 11 mai, les évaluations comptent pour le troisième trimestre mais ne sont pas prises en compte pour les examens nationaux. » n'est pas clair, il y a contradiction avec la FAQ, les professeurs s'interrogent alors que les conseils de classe commencent dans 10 jours. De fait, les académies n'ont pas changé leur calendrier. A ce jour, un deuxième conseil de classe de Troisième n'est pas prévu partout. Les décrets, arrêtés et note du service cadrant le DNB et le baccalauréat 2020 doivent être publiés de toute urgence.
Elèves et professeurs sont actuellement dans une grande anxiété : l'oral de français du baccalauréat 2021 doit être annulé.
A travers l'envoi d'une vidéo à l'adresse des PsyEN le ministre a donné l'impression de découvrir l'existence d'un corps de psychologues dans son ministère et en comprendre l'importance pour l'accompagnement des élèves, des parents et des enseignants dans cette reprise si anxiogène. Nous rappelons que les PsyEN du second degré ont aussi un rôle fondamental dans l'accompagnement à l'orientation des élèves et de leurs familles, particulièrement dans le cadre des réformes des lycées, de Parcoursup et de la pandémie. L'orientation, la projection dans l'avenir sont des questions mettant en jeu des processus qui requièrent l'éclairage des PsyEN.

Retour prioritaire des élèves en situation de handicap à l'école

La préoccupation du SNES-FSU pour une école pratiquant une inclusion de qualité n'est plus à démontrer.
Les fiches non concertées concernant le retour en classe des élèves en situation de handicap et l'organisation des PIAL sont inquiétantes.
En quoi faudrait-il revoir les contrats des AESH ? Comment demander en fin d'année scolaire aux élèves en situation de handicap de changer d'AESH ? L'école inclusive, ce n'est pas la gestion des flux. C'est un travail au long terme et de qualité, des liens qui se nouent entre les élèves et les accompagnants. Les formulations des fiches ne sont respectueuses de la professionnalité des AESH ni des équipes qui prennent en charge les élèves en situation de

handicap : laissons les personnels organiser le travail, assurer la reprise en classe si cela est pédagogiquement possible en conformité avec le protocole sanitaire.